

Savoir faire ses demandes de prestation

(à lire et à conserver)

(Les conditions d'attribution des prestations s'apprécient à la date d'adhésion de la Scop à l'Union Sociale des Scop et des Scic)

PETITE ENFANCE

Pour le mois de janvier
de l'année en cours

(Article 6-2 du règlement d'administration intérieur)

Vous avez 6 mois pour nous adresser vos demandes à compter du 1^{er} jour du début de la prestation (art.3), SOIT AU PLUS TARD LE 31 JUILLET DE L'ANNÉE.

Vous avez 3 mois de présence au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Votre enfant à moins de 3 ans le 1^{er} janvier de l'année en cours.

Vous pouvez produire la copie de l'avis d'échéance ou de prélèvement des cotisations sociales (onglet cotisations du site PAJE) du mois de janvier de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou la copie de la facture du mois de janvier de la crèche.

...Alors vous pouvez demander à votre SCOP employeur un imprimé de demande de prestation que vous complétez.

Cet imprimé, sur lequel figurera la date d'entrée dans la Scop, devra être tamponné et signé par la personne responsable de la SCOP.

Votre famille n'a jamais perçu l'une ou l'autre de nos prestations, (virement bancaire ou chèques lire), vous devez nous adresser la copie complète du livret de famille ou de la carte d'identité. Si vous êtes une famille recomposée vous devez justifier que les enfants sont à votre charge. Un RIB ou RIP.

Vous n'avez pas à nous adresser à chaque demande la copie de votre livret de famille, de votre carte d'identité et de votre RIB.

Dans tous les cas vous devez impérativement nous adresser

avec l'imprimé
de demande

Le justificatif de la prestation, pour le mois de janvier de l'année en cours UNIQUEMENT la copie de l'avis d'échéance ou de prélèvement des cotisations sociales (onglet cotisations du site PAJE) du mois de janvier de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou la copie de la facture de la crèche.

Tout dossier incomplet retarde son traitement.

Un mail de réclamation des pièces manquantes sera adressé à votre SCOP.

Ni agrafe,
ni scotch,
les documents
seront
numérisés

PETITE ENFANCE

SCOP N° Confédéral

Vous avez pris connaissance des conditions d'attribution et vous les respectez (ancienneté, âge de l'enfant, période éligible). **Vous devez joindre à cet imprimé les pièces justificatives exigées.** Cette prestation est forfaitaire et vous sera versée une fois par an et par enfant désigné ci-dessous **si votre demande nous parvient avant le 31 juillet de l'année en cours.** Mode de paiement : virement bancaire ou postal.

SALARIÉ

Mail : _____
indiquez en MAJUSCULE votre adresse mail

Nom : Prénom :

Adresse complète :

COOPÉRATIVE

Mail : _____
indiquez en MAJUSCULE votre adresse mail

Raison sociale :

Adresse :

Temps complet

Temps partiel heures hebdomadaires

Cachet

*Nous attestons que le salarié ci-dessus désigné
est employé dans notre coopérative depuis le :*

A.....le

Signature

ENFANTS BÉNÉFICIAIRES

Noms	Prénoms	Date de naissance

PIÈCES À JOINDRE

Si la famille n'est pas créée dans nos fichiers : copie complète du livret de famille RIB ou RIP

Vous n'avez pas à nous adresser la copie du livret de famille, de la carte d'identité et le RIB ou le RIP à chaque demande.

OBLIGATOIRE

Pour le mois de janvier uniquement : Facture de la crèche ou copie de l'avis d'échéance ou de prélèvement des cotisations de Sécurité Sociale (PAJE) pour l'assistant(e) maternel(le) agréé(e).

Union Sociale
des scop
et des SCIC

Adresser votre demande tamponnée et signée par le responsable de la SCOP à

UNION SOCIALE DES SCOP ET DES SCIC

61, Boulevard de Picpus - 75012 Paris - Tél : 01 43 07 18 08 - Fax : 01 43 41 50 44 - E-mail : union.sociale@wanadoo.fr

lescop
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
ET PARTICIPATIVES